



LE CATALOGUE **2016** DES FORMATIONS TRANSVERSES

FRAUDES AUX FINANCES PUBLIQUES

Le catalogue 2016



Le catalogue 2016

- **Le résultat d'un travail collectif piloté par la DNLF (CRF Auvergne, DCPAF, DGEF, DNRFP-douane, ENCCRF, ENFIP-dgfip, INTEFP, OCLTI, SNE-dgccrf, UCANSS) ***
- **Des réunions tout au long de l'année entre les partenaires et la DNLF pour faire le point sur l'offre**
- **Un catalogue **INTERACTIF** pour une plus grande visibilité**

* Centre régional de formation (CRF) Auvergne, Direction centrale de la police au frontières (DCPAF), Direction générale des étrangers en France (DGEF), Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) de la Douane, Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF), Ecole nationale des finances publiques(ENFIP) de la DGFIP, Institut national du travail , de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), Service national d'enquêtes (SNE) de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)

Sommaire

- Une offre diversifiée autour de **six** thématiques
- Les publics visés
- Les **nouveaux modules** de l'année **2016**
- La création de formations locales en matière de travail illégal
- Les possibilités d'offres personnalisées
- Les formalités d'inscription
- Le calendrier **2016**
- Le recensement des besoins pour **2017**

Une offre diversifiée autour de six thématiques stratégiques en trente deux modules

- **La détection des fraudes**
- **La lutte contre le travail illégal**
- **La lutte de la douane contre la fraude**
- **La lutte contre la fraude aux prestations sociales**
- **La maîtrise des outils d'investigation**
- **Les besoins particuliers**

Les publics visés

- Sont éligibles les personnels exerçant des fonctions en lien avec la lutte contre la fraude
 - Services de l'Etat
 - Organismes de protection sociale, régime général et régimes spéciaux
 - Entités représentées au CODAF
- **Gratuitement** pour **vingt et un** modules ou à un prix calculé au plus juste pour **onze** autres
- **Six** modules en distanciel (e-formation) et **deux** mixtes (partie en présentiel et partie en visioconférence)

Les nouveaux modules de l'année 2016

Détection des fraudes

- **Référent en fraude documentaire- actualisation des connaissances:** à l'issue du stage, les participants auront actualisé leurs connaissances en fraude documentaire et à l'identité et leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen
- **Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs:** pour connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables
- **Sensibilisation à la lutte contre les sociétés éphémères:** module enrichi des spécificités propres aux entreprises de domiciliation en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (DGCCRF, autorité de contrôle)

Les nouveaux modules de l'année 2016

La lutte contre le travail illégal

- **L'action pénale en matière de travail illégal:** coanimée par des magistrats du parquet et des membres du réseau interinstitutionnel de l'INTEFP, cette action vise à améliorer la qualité pratique des procès-verbaux pour permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes
- **Enquêteur et enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes:** ces deux modules couvrent l'ensemble des fraudes sociales (cotisations et prestations); public composé d'officiers et d'agents de police judiciaire, y compris douaniers et fiscaux (police, gendarmerie, douane, DGFIP)

Les nouveaux modules de l'année 2016

La lutte de la douane contre la fraude

- **Contrôles multilatéraux dans le domaine des accises (en présentiel) pour mieux réprimer les trafics transfrontaliers**
- **Douanes, faune et flore sauvages (en e-formation) à destination des directions impactées par la convention de Washington et par la réglementation CITES (faune et flore menacées d'extinction)**

La création de formations locales en matière de lutte contre le travail illégal (LTI)

Deux formules

- Soit un public **HETEROGENE**
 - Provenant d'au moins deux corps de contrôle

- Soit un public **HOMOGENE**
 - Provenant de la même administration ou organisme

La création des formations locales en matière de lutte contre le travail illégal (LTI)

Les caractéristiques de ces deux formules

- **Sur demande**
(exemple: CODAF, cour d'appel, tribunal de grande instance, DIRECCTE, préfecture, etc.)
- **Sur mesure**
- **Sur site**

La création des formations locales en matière de lutte contre le travail illégal (LTI)

Le processus de mise en œuvre des actions locales LTI

- **Prise de contact avec l'INTEFP**
- **Analyse de la demande et détermination des besoins**
- **Elaboration et validation du projet**
- **Conception d'un produit pédagogique sur mesure**
- **Mise en œuvre de la formation au niveau local par les formateurs de l'INTEFP**

La création des formations locales en matière de lutte contre le travail illégal (LTI)

Les objectifs des actions locales LTI

- **Faciliter l'accès des formations transverses à des publics qui en sont éloignés**
 - **Pour des motifs géographiques**
 - **Pour des motifs budgétaires**
- **Répondre à des besoins locaux de formation**

Les possibilités d'offres personnalisées

Pour tous les modules autres que la lutte contre le travail illégal, un objectif: garantir une offre adaptée proche de la résidence d'affectation des publics

- Centres interrégionaux de formation
- Partout sur le territoire national, y compris outre-mer
- Y compris en formule **personnalisée** (exemple: **Cour d'appel d'Aix-en-Provence le 6 novembre 2015, en matière douanière, pour un public de magistrats**)

Les formalités d'inscription

- Pour toutes les formations en présentiel et en e-formation (sauf ENFIP)
 - Document à remplir en ligne
 - Sur le site internet de la DNLF
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>
 - Visa obligatoire du supérieur hiérarchique et du correspondant formation
 - A adresser au partenaire diffuseur de la formation
- Pour les e-formations de l'ENFIP, une fiche spécifique (processus identique)

Le calendrier 2016

- Un premier calendrier provisoire intégré au catalogue diffusé le
12 novembre 2015
- Le site internet de la DNLF vous permet de retrouver l'intégralité des informations disponibles
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>
- **Andrée Grandfils** se tient également à votre disposition pour toute information complémentaire
(01 53 44 28 95 et andree.grandfils@finances.gouv.fr)
- La DNLF met à jour le calendrier au fil de l'eau en cours d'année

Le recensement des besoins en formation pour 2017

- **La DNLF contacte toutes les administrations et organismes afin de construire une offre pour l'année suivante**
- **La demande a lieu une fois par an, en début d'année, au moyen d'un questionnaire adressé aux publics visés**

Merci pour votre attention

Les écoles partenaires et la DNLF

se tiennent à votre disposition

pour répondre à vos questions

tout au long de l'année